

AUTORISATION DE SOUTENANCE

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Vu le code de l'éducation, livre IV : l'organisation des enseignements supérieurs,
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale,
Vu les rapports écrits,
Vu la proposition du directeur de thèse,
Vu l'avis du Directeur de l'École doctorale de Philosophie,

autorise :

Mme HAMMACHE Wendy

Doctorat en Philosophie mention Philosophie des sciences et logique

Présentera publiquement ses travaux

Le jeudi 9 septembre 2021 à 14h00

Manufacture des Tabacs Salle 323

Sur le sujet suivant :

**Contrôle du calcul et limites du sens :
fonctions, computation et types de G. Frege à A. Church**

Composition du jury :

- **Mr JOINET Jean-Baptiste**, Directeur de thèse, Professeur des universités, Université Jean Moulin, Lyon 3, France,
- **Mr HALIMI Brice**, Rapporteur, Professeur des universités, Université de Diderot, Paris, France,
- **Mr MARTINI Simone**, Rapporteur, Professore ordinario, Università di Bologna, Italie,
- **Mme DE MOL Liesbeth**, Chargée de recherche, Laboratoire CNRS, UMR 8163 Savoirs, Textes, Langage, Lille, France,
- **Mr GANDON Sébastien**, Professeur des universités, Université Clermont Auvergne, France,
- **Mme NUMERICO Teresa**, Professore Associato, Università degli studi di Roma tre, Italie.

Fait à Lyon, le 5 juillet 2021

Pour le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3
Et par délégation,
la Vice-Présidente, chargée de la Recherche,
Isabelle DELPLA

